

**Accès et continuité des soins
en milieu carcéral :**

**un système à réformer
en profondeur**

I.Care


service public fédéral
SANTÉ PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT


Francophones
Bruxelles


Wallonie
familles santé handicap
AVIQ


I.Care

LABORATOIRE D'INNOVATION EN SANTÉ & MILIEUX FERMÉS

Colloque
CRDP/GREPEC

2021



Un objectif général

Un environnement carcéral promoteur de santé,

« the whole-prison approach » de l'OMS (2007)

Le concept de Prison Promotrice de Santé se définit selon quatre principes, à savoir :

- *La prison est sûre (safe).*
- *La prison est sécurisée (secure).*
- *La prison est réformatrice et **promotrice de santé***
- *La prison est fondée sur le concept de décence et respecte les droits fondamentaux des êtres humains.*

3 composantes essentielles :

- **Les politiques carcérales doivent développer la santé plutôt que de l'altérer.**
- **L'environnement carcéral doit soutenir activement la santé.**
- **Un focus doit être porté à la prévention, à l'éducation pour la santé et à la promotion de la santé au sein même du système, tant pour les détenu-e-s que pour les professionnels y travaillant. La santé est l'affaire de tous, pas seulement de ceux ayant un rôle traditionnel concernant les soins de santé**



OMS *La santé en prison. Un guide de l'OMS sur l'essentiel de la santé en milieu carcéral, 2007*

<https://www.euro.who.int/fr/publications/abstracts/health-in-prisons.-a-who-guide-to-theessentials-in-prison-health>



Les déterminants de la santé

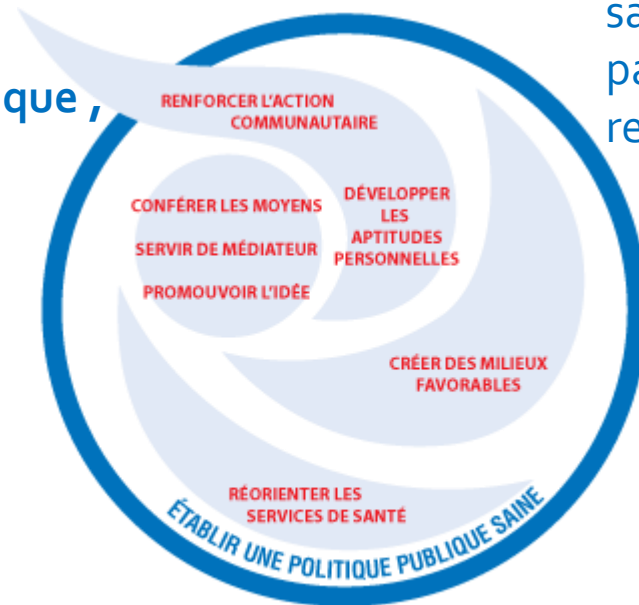


Etat de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. (OMS)

- ✓ Le revenu et le statut social ;
- ✓ L'emploi et les conditions de travail ;
- ✓ L'éducation et la littératie ;
- ✓ Les expériences vécues pendant l'enfance ;
- ✓ L'environnement physique ;
- ✓ Le soutien social et la capacité d'adaptation ;
- ✓ Les comportements sains ;
- ✓ L'accès aux services de santé ;
- ✓ La biologie et le patrimoine génétique ;
- ✓ Le genre ;
- ✓ La culture.

La promotion de la santé est une approche qui contribue à améliorer la qualité de vie des populations, au travers d'actions et de projets qui agissent sur les facteurs déterminant la santé.

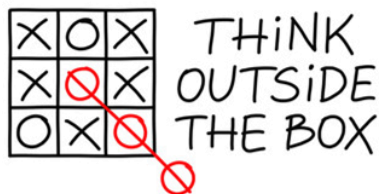
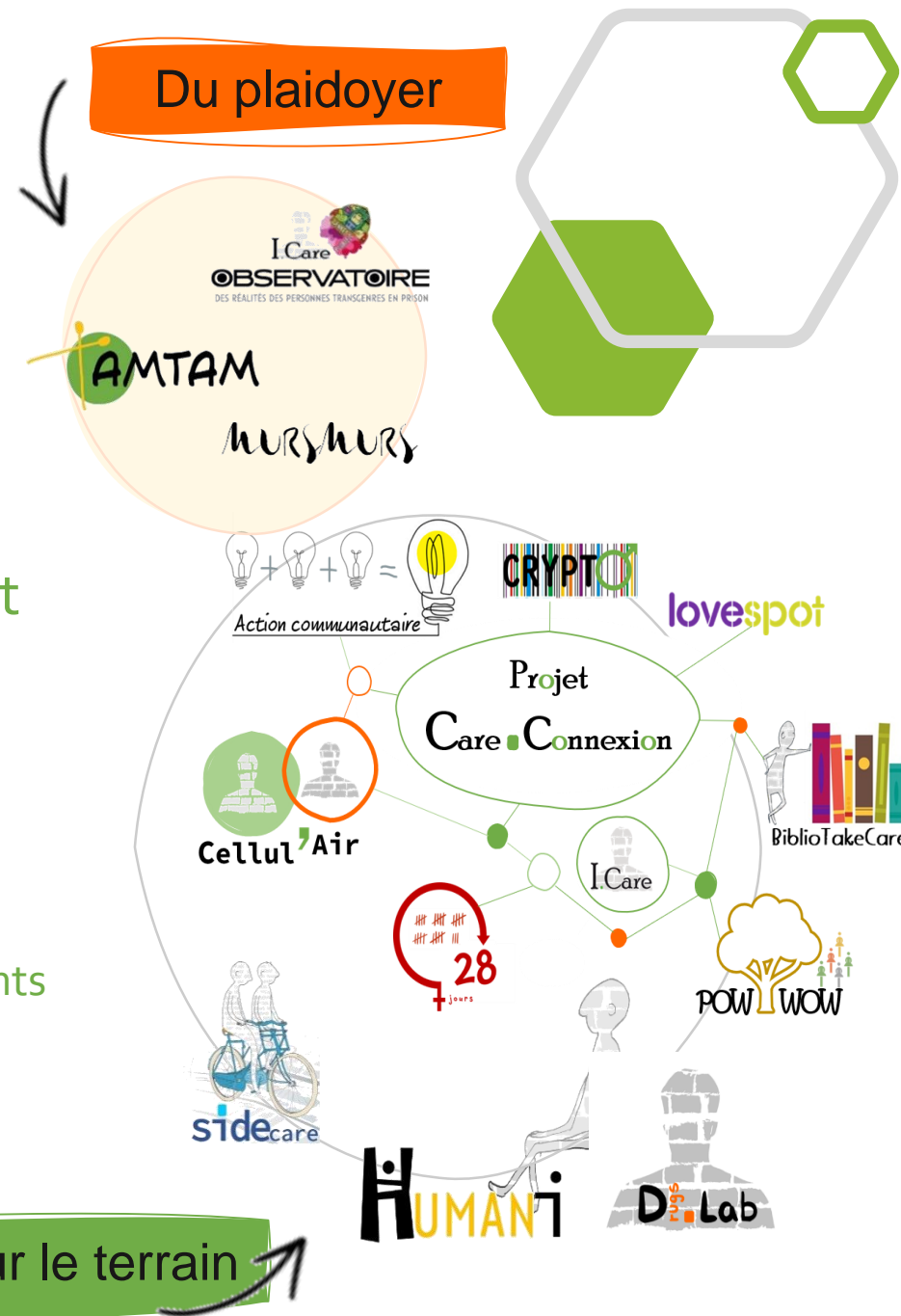
La promotion de la santé permet une meilleure prise en charge collective et solidaire de la santé, en privilégiant une démarche participative, d'émancipation individuelle et respectueuse des choix personnels.



La santé n'est pas que l'affaire d'experts, mais bien celle de chaque individu et de chaque communauté.

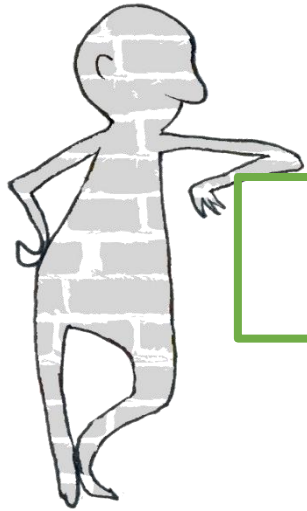
“ Renforcement de l'accès et de la continuité des soins , promotion de la santé en milieux fermés

- Une **vision globale et environnementale** de la santé
- Des actions tournées vers **la participation et le renforcement** du pouvoir d'agir
- Une volonté de travailler **en complémentarité avec le département soins de l'administration pénitentiaire et les services médicaux**
- Une volonté de **visibiliser et de décloisonner la prison**
- Un **statut hybride** de l'asbl I.Care, entre :
 - une présence en prison : des **projets ancrés dans la réalité de terrain**
 - la volonté de faire bouger les choses : **plaidoyer pour des changements structurels**



THINK
OUTSIDE
THE BOX

Des projets sur le terrain



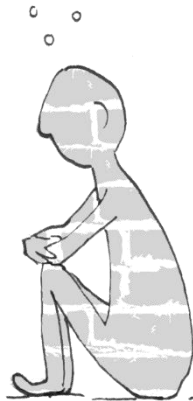
Ce qui devrait être...

*Le soin est le premier geste politique,
il nous permet d'habiter le monde*

Cynthia Fleury, philosophe et psychanalyste



“ Les principes



1. L'accès aux soins
2. L'équivalence des soins
3. Le consentement du patient et la confidentialité des soins
4. La prévention sanitaire
5. L'intervention humanitaire
6. L'indépendance professionnelle
7. La compétence professionnelle

« Le respect de ces principes semble toutefois poser des problèmes dans la pratique ». KCE 2017



Article 88: « Le détenu a droit à des soins de santé qui sont équivalents aux soins dispensés dans la société libre et qui sont adaptés à ses besoins spécifiques »

Art. 89. Le détenu a droit à ce que les soins de santé dispensés avant son incarcération **continuent** à l'être de manière équivalente pendant son parcours de détention. Il est conduit auprès du médecin attaché à la prison le plus rapidement possible après son incarcération, puis chaque fois qu'il le demande.

Et autres articles: 90, 93, 97, 98.

Loi de principes concernant l'administration pénitentiaire ainsi que le statut juridique des détenus (2005)



Service public fédéral
Justice

*Le détenu doit pouvoir bénéficier des mêmes soins de santé que dans la société libre. **Les soins sont adaptés à ses besoins spécifiques** et à l'environnement pénitentiaire. Des infirmiers, des médecins, des psychiatres, des psychologues, des dentistes et des kinésithérapeutes travaillent dans les prisons. Ils veillent à ce que le détenu se sente en forme, tant physiquement que mentalement.*

Source: Ministère fédéral de la Justice, site web



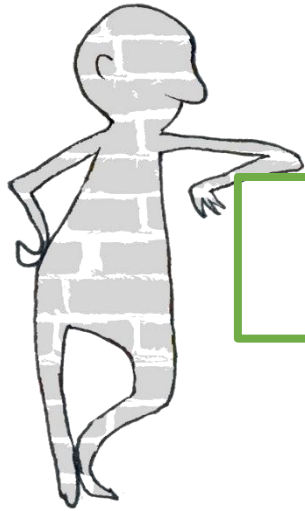
Santé publique



Good prison health is good public health

- Accès aux soins **en toute circonstance** pour l'ensemble des personnes détenues (parfois 1^{er} contact médical)
- Opportunité prison: **protection** de la personne détenu ET de la communauté!
- La pratique de la médecine avec des populations vulnérables permet **d'identifier les faiblesses des systèmes** de sécurité sociale ET peut renforcer la justice sociale





Ce qui est ...

« De nombreuses commissions rapportent des plaintes concernant les soins de santé dans les prisons ».
Conseil central de surveillance pénitentiaire, rapport 2020.

Sur le plan de la santé publique

1. Personnes en mauvaise santé physique et/ou psychique
2. Personnes cumulant des facteurs de vulnérabilité
3. Personnes incarcérées pour faits de drogues

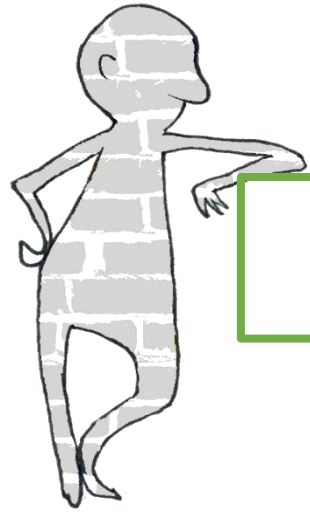


La prison n'est pas un lieu de soins!

Réinsertion?
Santé Publique?

Mauvaises conditions de détention
Fracture communicationnelle
Peu d'espace pour la promotion de la santé
Non équivalence de soins

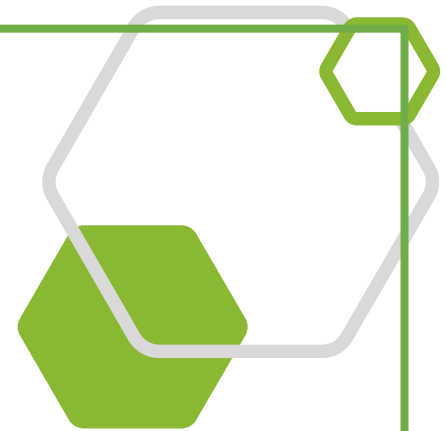




Une nécessité de réforme:



- **Développement des alternatives à la détention**
- **Amélioration des conditions de détention** (dont repas équilibrés et adaptés, accès à du matériel d'hygiène, limitation du prix de la cantine, etc.)
- **Communication adaptée** à tous et toutes (selon le niveau de littératie en santé)
- **Transfert de compétences des soins de santé des personnes détenues**
 - Formation
 - Equipes pluridisciplinaires
 - Prévention (suicide, cancers, hépatite C, etc.)
 - Continuité des soins: dossier médical/ communication/
- **Non suspension de la sécurité sociale**
- **Surveillance des lieux de privation de liberté**
- **Investissement par les avocat.e.s du droit pénitentiaire**
- Publications régulières des **données démographiques et socio-sanitaires** sur la situation dans les prisons.
- Respect de la **dignité** des personnes détenues et de la **confidentialité** lors des consultations médicales, en prison et à l'hôpital



Sortie de prison

Sortie de prison = réinsertion = lutte contre la récidive

- Impact des mauvaises conditions de détention/ manque de considération
- Importance de la préparation de cette sortie
- Impact du manque de soins durant la détention (y compris soins dentaires)
- 72 heures de traitement à la sortie
- Continuité des soins: dossier médical? Communication?



Discussion, partage d'expérience, perspectives de collaboration?



Transidentites.prison@i-careasbl.be

Merci de votre attention!



I.Care



109 rue Berckmans
1060 Bruxelles

info@i-careasbl.be
www.i-careasbl.be



Il faut toujours connaître les limites du possible. Pas pour s'arrêter, mais pour tenter l'impossible dans les meilleures conditions.

Romain Gary